

RCS : LYON

Code greffe : 6901

Actes des sociétés, ordonnances rendues en matière de société, actes des personnes physiques

REGISTRE DU COMMERCE ET DES SOCIETES

Le greffier du tribunal de commerce de LYON atteste l'exactitude des informations transmises ci-après

Nature du document : Actes des sociétés (A)

Numéro de gestion : 2017 B 08213

Numéro SIREN : 834 151 946

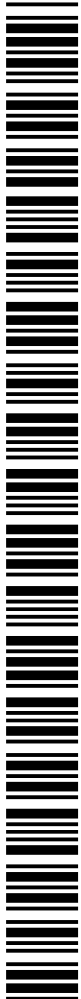
Nom ou dénomination : EDELWEISS HBM

Ce dépôt a été enregistré le 13/05/2020 sous le numéro de dépôt A2020/015198

GREFFE DU TRIBUNAL DE COMMERCE
..... **DE LYON**

A2020/015198

Dénomination : EDELWEISS HBM
Adresse : 570 Chemin du Grand Bresselan 69270 FONTAINES-SAINT-MARTIN
N° de gestion : 2017B08213
N° d'identification : 834151946
N° de dépôt : A2020/015198
Date du dépôt : 13/05/2020
Pièce : Rapport du commissaire aux apports du 07/05/2020 RAAP



5458598



5458598



EDELWEISS HBM

Société à Responsabilité Limité au capital de 1 000 euros

570, Chemin du Grand Bresselan

69270 FONTAINES-SAINT-MARTIN

834 151 946 RCS LYON

RAPPORT DU COMMISSAIRE AUX APPORTS
SUR LA VALEUR DE L'APPORT EN NATURE

GILLES GALLEGRO - COMMISSAIRE AUX COMPTES

SOCIÉTÉ DE COMMISSARIAT AUX COMPTES

inscrite auprès de la Compagnie de Lyon

31 rue Antoine Roybet - 69740 Genas - Tél. **04 72 19 23 30** - gilles.gallego@alpha.experts-comptables.fr

SARL AU CAPITAL DE 8 000 € - CODE NAF 6920 Z - SIREN 437 966 799



EDELWEISS HBM

Société à Responsabilité Limitée au capital de 1 000 euros

570, Chemin du Grand Bresselan

69270 FONTAINES-SAINT-MARTIN

834 151 946 RCS LYON

RAPPORT DU COMMISSAIRE AUX APPORTS SUR LA VALEUR DE L'APPORT

Aux associés de la société en EDELWEISS HBM,

En exécution de la mission, qui nous a été confiée par la décision unanime des associés en date du 13 Mars 2020, concernant l'apport en nature devant être effectué par Monsieur Benoit MALLET à la société EDELWEISS HBM, nous avons établi le présent rapport sur la valeur de l'apport prévu à l'article L. 223-9 du Code de commerce.

L'apport envisagé est décrit dans le contrat d'apport en nature. Il nous appartient d'exprimer une conclusion sur le fait que la valeur de l'apport n'est pas surévaluée.

À cet effet, nous avons effectué nos diligences selon la doctrine professionnelle de la Compagnie nationale des commissaires aux comptes applicable à cette mission. Cette doctrine requiert la mise en œuvre de diligences destinées à apprécier la valeur des apports, à s'assurer que celle-ci n'est pas

GILLES GALLEGRO - COMMISSAIRE AUX COMPTES



Surévaluée et à vérifier qu'elle correspond au moins à la valeur nominale des actions à émettre par la société bénéficiaire de l'apport.

Notre mission prenant fin avec le dépôt du rapport, il ne nous appartient pas de mettre à jour le présent rapport pour tenir compte des faits et circonstances postérieurs à sa date de signature.

Nous vous prions de trouver, ci-après, nos constatations et conclusions présentées dans l'ordre suivant :

1. Présentation de l'opération et description de l'apport.
2. Diligences accomplies et appréciation de la valeur des apports.
3. Conclusion.

1. PRÉSENTATION DE L'OPERATION ET DESCRIPTION DE L'APPORT

1.1. Contexte de l'opération

Le présent apport en nature envisagé par Monsieur Benoit MALLET vise l'augmentation de capital de la société HEDELWEISS HBM par apport de 25 parts sociales de la société KAZA CONCEPT, société à responsabilité limitée au capital de 1.000 euros, dont le siège social est à LYON 69006, 37 Rue Tête d'Or, immatriculée au registre du commerce et des sociétés de Lyon sous le numéro 802.269.118.

La société KAZA CONCEPT a pour objet principal : les travaux de maçonnerie générale et gros oeuvre de bâtiment

1.2. Présentation des parties et intérêts en présence

1.2.1. Personnes physiques apporteurs

Monsieur Benoit MALLET, de nationalité française, demeurant 570 Chemin du Grand Bresselan FONTAINES-SAINT-MARTIN (69270)

1.2.2. Société bénéficiaire

EDELWEISS HBM, Société à Responsabilité Limitée au capital de 1 000 euros dont le siège social est situé 570, Chemin du Grand Bresselan 69270 FONTAINES-SAINT-MARTIN.

La société a pour objet principal : la gestion de fonds.



1.3. Description de l'opération

Les modalités de réalisation des apports sont exposées, de façon détaillée, dans le projet de traité d'apport.

Elles peuvent se résumer comme suit :

1.3.1. Caractéristiques essentielles des apports :

Monsieur Benoit MALLET apporte VINGT-CINQ (25) Parts Sociales (représentant 25% des parts) qu'il détient dans la société KAZA CONCEPT.

L'actif net apporté s'élève donc à 72 500 euros.

1.3.2. Rémunération de l'apport

En rémunération de l'apport désigné ci-dessus, Monsieur Benoit MALLET reçoit SOIXANTE-DOUZE-MILLE-CINQ-CENTS (72 500) parts sociales nouvellement créées de valeur nominale un (1) euros et entièrement libérées qui seraient émises au pair à titre d'augmentation de capital.

1.4. Présentation de l'apport

1.4.1. Méthode d'évaluation retenue

L'apport n'implique pas des sociétés sous contrôle commun au sens du règlement CRC n° 2004-01 du 4 mai 2004 relatif au traitement comptable des fusions et opérations assimilées. Dès lors, il sera réalisé à la valeur réelle déterminée par les parties à l'issue d'une analyse multicritère.

1.4.2. Description de l'apport

L'Apporteur apporte au Bénéficiaire, qui l'accepte, la pleine propriété des parts sociales qu'il accepte.



2. DILIGENCES ET APPRECIATION DE LA VALEUR DE L'APPORT

2.1. Diligences mises en œuvre par le commissaire aux apports

Nous avons effectué les diligences que nous avons estimées nécessaires, par référence à la doctrine professionnelle de la Compagnie nationale des commissaires aux comptes relative à cette mission.

Notre mission a pour objet d'éclairer les associés de EDELWEISS HBM, société à Responsabilité Limitée au capital de 1 000 euros, sur la valeur des apports devant être effectués.

Nous avons notamment :

- échangé avec les personnes en charge de l'opération pour prendre connaissance de son contexte, des modalités comptables, juridiques et fiscales envisagées, en marge de l'examen du contenu du projet des statuts ;
- vérifié la pleine propriété des éléments apportés en nous faisant confirmer l'absence de toute garantie ou nantissement s'y rapportant ;
- consulté les documents juridiques et financiers mis à notre disposition concernant les biens apportés ;
- examiné les approches d'évaluation mises en œuvre par les parties.

2.2. Appréciation de la méthode de valorisation de l'apport et de sa conformité à la réglementation comptable

L'apport envisagé est effectué par une personne physique.

La méthode de valorisation utilisée est une moyenne entre la valorisation patrimoniale telle qu'elle ressort du bilan au 31/12/2019, et un multiple de l'EBE moyen sur 3 ans avec pondération en fonction de l'ancienneté des résultats.

Cette méthode n'appelle pas de commentaire de notre part.



2.3. Réalité de l'apport

Dans le cadre de nos travaux, nous nous sommes assurés de la pleine propriété par Monsieur Benoit MALLET des parts sociales objet du présent apport.

2.4. Appréciation de la valeur de l'apport

2.4.1. Nature de l'apport et caractéristiques de l'appréciation

L'apport correspond à 25 parts sociales de la société de la société KAZA CONCEPT société à responsabilité limitée au capital de 1.000 euros, dont le siège social est à LYON 69006, 37 Rue Tête d'Or, immatriculée au registre du commerce et des sociétés de Lyon sous le numéro 802.269.118 détenues en pleine propriété par Monsieur Benoit MALLET.

2.4.2. Détermination de la valeur de l'apport par les parties

La valeur des apports a été évaluée globalement à la somme de SOIXANTE-DOUZE-MILLE-CINQ-CENTS (72 500) euros.

3. CONCLUSION

Sur la base de nos travaux et à la date du présent rapport, nous sommes d'avis que la valeur de l'apport retenue s'élevant à SOIXANTE-DOUZE-MILLE-CINQ-CENTS (72 500) euros n'est pas surévaluée et, en conséquence, que l'actif net apporté est au moins égal au montant de l'augmentation de capital de la société bénéficiaire de l'apport en nature augmenté de la soulte.

A Genas, le 7 Mai 2020,

Le commissaire aux apports

Pour la SARL ALPHA AUDIT ET CONSEIL

Gilles GALLEGO